

Communiqué de presse
23 février 2021

Aux représentant-e-s des médias

Fonds Zell : la Ville de Genève conteste la décision du Département de la cohésion sociale du Canton

Le Conseil administratif a pris connaissance de la décision du Département de la cohésion sociale (DCS) du Canton mettant en cause l'utilisation du Fonds Zell par la Ville de Genève dans le cadre du budget 2021. Le Conseil administratif conteste cette décision.

« ... j'institue pour mon unique héritière la Ville de Genève en faveur de son Service social et plus particulièrement pour les personnes âgées. » Telles sont les volontés de Madame Zell, grande danseuse ayant trouvé refuge à Genève après avoir fui le nazisme, établies dans son testament du 14 août 1982.

C'est sur cette base que le Conseil municipal a voté dans le cadre du budget 2021 le prélèvement de 960'000 CHF sur le Fonds Emma Louise Zell. Cette somme a permis de participer au financement de la Nouvelle Roseraie et de la buanderie Trajets, prestations sociales qui bénéficient principalement aux personnes âgées.

Le Conseil administratif déplore et conteste la position du DCS et interpellera le Conseil d'Etat à ce propos.

Le Conseil administratif reste convaincu du bien-fondé de sa décision. Il engagera toutes les procédures idoines pour garantir le maintien des prestations dévolues aux personnes âgées.

Contacts

Mme Anna Vaucher, collaboratrice personnelle
Département des finances, de l'environnement et du logement
078 760 97 97 – anna.vaucher@ville-ge.ch

Mme Manuelle Pasquali, adjointe de direction en charge de la communication
Département de la cohésion sociale et de la solidarité
079 446 40 13 – manuelle.pasquali-deweck@ville-ge.ch